



Signature de la Convention d'application « Education artistique et culturelle »

- Communiqué de Presse p.2
- La convention cadre entre l'Etat et Total p.4
- Le partenariat pour l'accès des jeunes aux activités artistiques et culturelles p.5
- La politique « Priorité Jeunesse » du gouvernement p.6
- L'éducation artistique et culturelle p.7
- Présentation de la Fondation Total p.10
- Des réalisations concrètes p.11
- Projets retenus lors de l'appel à projets Éducation artistique et culturelle p.13





AURELIE FILIPPETTI
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

VALERIE FOURNEYRON
MINISTRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE



Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 28 janvier 2014

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Vie Associative et de l'Éducation Populaire et Christophe de Margerie, président-directeur général de Total, ont signé ce mardi 28 janvier 2014, une convention en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Vie Associative et de l'Éducation Populaire et Christophe de Margerie, président-directeur général de Total, ont signé ce jour, une convention d'application pour l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Cet engagement se traduit pour Total par :

- un soutien de deux millions d'euros apporté à des structures ayant répondu à un appel à projets « éducation artistique et culturelle » diffusé par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (Drac) et sélectionnées par un jury composé de représentants des ministères en charge de la Culture et de la Jeunesse ainsi que de membres de la Fondation Total ;
- un soutien d'un million d'euros à des institutions culturelles développant des projets d'EAC d'envergure interrégionale ou nationale ;
- un soutien d'un million d'euros à des projets initiés et financés dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) pour des projets innovants dans le domaine de l'EAC.

Cet appel à projets « Éducation artistique et culturelle » va permettre le financement d'une quarantaine de projets développés par des équipes artistiques ou des structures culturelles. 22 000 jeunes sont concernés par ces projets menés sur le temps scolaire, périscolaire ou encore dans le temps de loisirs, en lien notamment avec la réforme des rythmes scolaires.

Les projets soutenus bénéficient, en moyenne, d'un soutien de 50 000 euros sur 2 ans et seront mis en œuvre dès à présent pour s'achever à la fin de l'année scolaire 2015-2016.

Le jury de sélection a veillé à sélectionner en priorité des projets dans les territoires les plus éloignés de l'offre et des institutions culturelles. Ainsi, les deux tiers des actions seront développées soit dans des territoires déficitaires ruraux, soit dans des quartiers prioritaires de la « politique de la ville ». Par ailleurs, quatre projets se dérouleront dans les territoires ultra-marins (Martinique, La Réunion et Saint-Pierre et Miquelon).

Tous les champs disciplinaires sont représentés : théâtre, danse, musique, arts du cirque, marionnettes, arts plastiques, patrimoine et musées, arts numériques...

Certains projets sont construits autour de champs moins représentés comme les métiers d'art avec, par exemple, le projet développé en région Limousin par la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé (Aubusson, 23) ou le projet porté par la Villa Noailles (Hyères, 83) autour de la mode et du design.

La quasi totalité de ces projets prévoit également des moments de formation en direction de l'ensemble des acteurs impliqués (enseignants, animateurs, médiateurs, artistes ou professionnels de la culture...).

Dans le cadre d'un engagement commun en faveur de la jeunesse, cette nouvelle convention pour l'EAC vient concrétiser la volonté du Président de la République de mobiliser toutes les énergies en faveur des jeunes et marque un engagement ferme du Gouvernement et de Total en faveur de l'accès à l'art et à la culture pour tous les jeunes.

Elle fait suite à la signature le 7 juin dernier d'une convention d'une durée de trois ans, fixant le cadre d'un engagement commun en faveur de la jeunesse, par Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative et Christophe de Margerie, président-directeur général de Total. Cette convention prévoit d'allouer des moyens financiers à des priorités partagées et notamment le financement d'actions d'éducation artistique et culturelle à hauteur de quatre millions d'euros.

Contacts presse :

Cabinet d'Aurélié Filippetti : 01 40 15 80 11 - service-presse@culture.gouv.fr

Cabinet de Valérie Fourneyron : 01 40 45 90 62 - valerie.amant@jeunesse-sports.gouv.fr

Total : 01 47 44 61 41 - alexandre.de-joybert@total.com



TOTAL ET L'ETAT, UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE UNIQUE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Engagé de longue date aux côtés des associations qui œuvrent contre l'exclusion sociale, Total a conclu en 2009 un partenariat unique avec l'Etat en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

En devenant le premier partenaire privé du Fonds d'Expérimentation pour la jeunesse, avec un engagement de 50 millions € sur six ans, Total a donné une nouvelle dimension à ses actions de solidarité en France pour renforcer son ancrage social et contribuer à la construction de nouvelles politiques innovantes pour la jeunesse.

Ce partenariat répond à la volonté de Total et de sa Fondation d'entreprise de **travailler en coordination avec les autres acteurs de l'insertion et d'intervenir auprès des jeunes tout au long de la chaîne éducative jusqu'à leur entrée dans la vie active.**

Au-delà de cet aspect financier, Total participe aussi, via sa Fondation d'entreprise, à toutes les étapes de l'expérimentation et favorise les liens entre les acteurs de terrain.

À ce jour, Total a engagé 33 millions € dans le cadre de ce partenariat pour soutenir près de 200 expérimentations, issues d'appels, à projets, qui ont bénéficié à plus de 60 000 jeunes. Ces projets répondent à 3 objectifs majeurs :

- **Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes**, notamment par l'accès à la mobilité, la lutte contre les discriminations à l'entrée des formations et des entreprises et l'accompagnement vers le microcrédit et la création d'entreprise.
- **Favoriser l'épanouissement personnel des jeunes**, leur ouvrir de nouveaux horizons, notamment en luttant contre les stéréotypes de genre, en développant l'esprit d'entreprendre et en favorisant l'accès des jeunes aux pratiques culturelles et artistiques ;
- **Favoriser la réussite scolaire tout au long de la chaîne éducative**, en soutenant des initiatives qui améliorent l'apprentissage de la lecture et l'écriture et qui renforcent l'accompagnement éducatif ;

A ce titre, en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour la valorisation de l'éducation artistique et culturelle, Total soutient aujourd'hui près de 40 projets :

- Sur des sujets pluridisciplinaires, alliant musique, arts plastiques, numériques, spectacle...
- développés en collaboration avec les artistes, les associations, les enseignants,
- dans 22 régions en France, en zones rurales, urbaines sensibles et mixtes,
- touchant plus de 22 000 jeunes.



UNE AMBITION COMMUNE POUR FACILITER L'ACCES DES ENFANTS ET DES JEUNES A LA CULTURE ET A LA PRATIQUE D'ACTIVITES ARTISTIQUES

- 1 priorité partagée : l'accès à la culture des plus jeunes
- 4 m€ engagés
- 40 projets soutenus, portés par des associations et collectivités
- 22 régions, en territoires urbains sensibles, ruraux ou mixtes, concernées
- 22 000 enfants déjà concernés

La convention signée le 28 janvier 2014 entre le ministère de la Culture et de la Communication, celui des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie Associative et Total témoigne de l'engagement partagé des trois partenaires en faveur de la jeunesse.

Ce partenariat donne la priorité au financement d'initiatives favorisant l'accès aux activités éducatives et culturelles en-dehors du temps scolaire, dès le plus jeune âge.

Il complète ainsi la démarche d'Education Artistique et Culturelle (EAC) mise en œuvre par le Gouvernement, et accompagne efficacement la réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré.

Au cœur de cette convention, se trouve la volonté de réduire les inégalités d'accès aux pratiques artistiques et culturelles qui, en dépit de la massification scolaire, restent aujourd'hui encore trop souvent conditionnées socialement. Eléments fondateurs du vivre ensemble et de l'inclusion sociale, ces pratiques doivent être accessibles à tous. C'est pourquoi il importe de consolider les moyens mis en œuvre pour que l'ensemble des jeunes puissent s'engager dans des activités culturelles et artistiques.

Le projet national pour l'éducation artistique et culturelle, la réforme des rythmes scolaires, appuyés désormais par cette convention, partagent une même ambition, à l'échelle de chaque territoire, de proposer aux jeunes une offre diversifiée et accessible.

A travers la convention, ce sont 4 millions d'euros qui seront désormais dédiés aux projets innovants menés par des structures à but non-lucratif (associations, collectivités ou établissements publics) visant à l'épanouissement des jeunes et à leur ouverture sur le monde extérieur, à travers l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.

- 1M€ seront dédiés aux projets portés dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) ;
- 1M€ viendront appuyer des projets d'Education Artistique et Culturelle dans le cadre de conventions de mécénat ;
- 2M€ seront consacrés à des projets proposés par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

D'ores et déjà, près de 40 projets, bénéficiant à plus de 22 000 enfants, dans 22 régions de France, ont été sélectionnés par le comité de pilotage.



LA POLITIQUE « PRIORITE JEUNESSE » DU GOUVERNEMENT

La politique « Priorité Jeunesse » est un plan d'action ambitieux, porté par l'ensemble du Gouvernement, pour construire collectivement une nouvelle vision de la politique jeunesse en France.

Elle traduit un engagement fort, pour l'ensemble de la jeunesse : à l'horizon 2017, aucun jeune ne sera laissé sans solution.

Son ambition est d'accompagner les nouvelles générations dans leur parcours d'autonomie et leurs projets. Emblématique du nouveau modèle français, la « Priorité jeunesse » privilégie la construction collective de l'action publique pour les jeunes et par les jeunes.

En 2014, 81 milliards d'euros, soit un tiers du budget total de l'État, seront consacrés aux politiques en faveur de la jeunesse.

Cette mobilisation aux ambitions durables qui s'appuie sur 4 piliers fondamentaux

- Privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès des jeunes aux droits sociaux et en finir avec l'empilement de dispositifs dérogatoires et illisibles.
- Favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leurs parcours dans leur globalité (formation, logement, santé, mobilité). Les jeunes doivent être acteurs de la construction de leur parcours d'autonomie.
- Lutter contre toutes les inégalités et les discriminations.
- Encourager la participation des jeunes dans le débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques. Les jeunes méritent d'occuper une place à part entière dans le débat public.

Ce nouveau regard sur la jeunesse s'accompagne d'une action transversale et partenariale qui concerne l'ensemble des problématiques : éducation, orientation, formation, santé, logement, mobilité et, bien sûr, emploi.

En 2014, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) apportera 100 millions d'euros supplémentaires à cette priorité. À terme, ces moyens auront un effet démultiplicateur sur l'ampleur des politiques en faveur de la jeunesse, pour y associer tous les acteurs.

En matière d'accès des jeunes aux sports, à l'art et à la culture, la « Priorité Jeunesse » se décline en 3 objectifs :

- garantir l'égalité d'accès à la pratique sportive pour tous les jeunes ;
- favoriser l'accès des jeunes à des loisirs éducatifs de qualité, notamment par la mise en place des projets éducatifs territoriaux impulsée par l'État dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs ;
- renforcer l'accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, à travers le projet national pour l'éducation artistique et culturel (EAC).



LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION A FAIT DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SA PRIORITE.

ELLE ILLUSTRE LA VOLONTE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE MOBILISER TOUTES LES ENERGIES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Le Grand Projet pour l'éducation artistique et culturelle (EAC) a pour ambition de solliciter la diversité des savoirs et des compétences pour permettre à tous les enfants et aux jeunes d'exprimer leur créativité et leur sensibilité, de se représenter le monde et d'agir sur lui.

Cette ambition, portée par la mobilisation de tous, la convergence de nos objectifs et de nos actions, se traduit par la mise en œuvre des engagements forts présentés par la ministre de la Culture et de la Communication le 16 septembre 2013 à l'occasion de la conférence de presse consacrée à son grand projet pour l'éducation artistique et culturelle:

- au **minimum 10 millions d'euros de crédits supplémentaires** affectés aux initiatives d'éducation artistique et culturelle élaborées en partenariat avec les collectivités territoriales, soit une augmentation d'un tiers de l'ensemble des crédits dédiés à l'Éducation artistique et culturelle d'ici à 2015;
- la **rénovation du Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle** installé en décembre 2013 et qui réunit désormais des représentants de 6 ministères et d'associations d'élus
- la création d'un **réseau « éducation artistique et culturelle » des 70 opérateurs de l'État** dans le domaine culturel afin de renforcer leur action nationale ;
- une présence systématique d'un **volet Éducation artistique et culturelle dans les projets scientifiques et culturels des établissements patrimoniaux** et un cahier des charges de tous les opérateurs et partenaires de l'État qui identifie les budgets et assure l'évaluation systématique de cette priorité dans les conseils d'administration ;
- l'intégration de l'Éducation artistique et culturelle dans la **formation des enseignants** au sein des nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation, dans les écoles supérieures culture et les pôles d'enseignement artistique;
- le développement d'un **portail numérique sur l'Éducation artistique et culturelle** qui permette de rendre accessibles les ressources disponibles et réutilisables en matière d'Éducation artistique et culturelle (état de la recherche, données culturelles, recensement des acteurs...);
- la **mise en commun des compétences scientifiques en matière de recherche** et le lancement d'un programme de recherche à dimension européenne;
- l'organisation d'un **«Automne numérique »** pour mobiliser les acteurs du numérique autour des enjeux d'usage chez les jeunes.

CREER LES CONDITIONS D'UNE AMBITION NATIONALE

Les conditions nécessaires à cette réussite relèvent en premier lieu de la cohérence entre les politiques déployées et de la mobilisation de l'ensemble des ministères œuvrant pour l'accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.

Cette ambition s'est traduite par la référence, pour la première fois depuis la création des deux ministères, à l'Éducation artistique et culturelle dans la **loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République** et par la signature d'une circulaire commune aux deux ministres en charge de l'Éducation Nationale et de la Culture, le 3 mai dernier. Elle développe la notion de « parcours » articulant les différents temps de l'enfant et rappelle les trois piliers de l'Éducation artistique et culturelle : l'acquisition de connaissances, la pratique et les rencontres avec les œuvres et les artistes.

Par ailleurs, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se sont engagés, par la **signature d'une convention Culture Université le 12 juillet 2013**, à développer l'Éducation artistique et culturelle à destination des étudiants. Ce partenariat a vocation à renforcer l'offre culturelle et les pratiques artistiques des étudiants grâce à l'intervention des institutions culturelles, des équipes artistiques et des établissements d'enseignement supérieur Culture.

Mobiliser toutes les forces

Le ministère de la Culture et de la Communication doit s'appuyer sur l'excellence et la diversité des établissements placés sous son autorité et des équipements dont il reconnaît, par les labels notamment, la qualité, l'engagement des équipes et des artistes, ainsi que la pertinence des missions. Ces acteurs constituent à l'échelle nationale et sur tous les territoires, un levier puissant pour développer l'ambition de l'éducation artistique et culturelle et en rendre visibles les résultats.

Aux côtés des acteurs publics, plusieurs grands mécènes ont d'ores et déjà fait part de leur volonté d'accompagner à très grande échelle les projets d'Éducation artistique et culturelle. C'est notamment le cas de la **Fondation Total et du mécénat du Groupe**.

DES MOYENS RENFORCÉS AU SERVICE DES TERRITOIRES

L'éducation artistique et culturelle s'invente au quotidien sur les territoires, par des artistes, des collectivités, des enseignants, des animateurs qui sont en contact permanent avec les enfants et les jeunes.

Le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé à **augmenter de 10 M€** le budget exclusivement dédié à l'Éducation artistique et culturelle. Soit une augmentation d'un tiers des crédits existants d'ici à 2015 qui seront déconcentrés aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Ces crédits sont destinés à accompagner financièrement les collectivités territoriales qui ont fait le choix de se saisir de la réforme des rythmes scolaires pour mener des actions de qualité et qui développent dans un cadre contractuel pluriannuel (projets éducatifs de territoire, convention de développement culturel, plan local d'Éducation artistique et culturelle, contrat local d'Éducation artistique etc), une politique de parcours d'Éducation artistique et culturelle.

Le ministère de la Culture et de la Communication apporte tout son soutien aux projets intégrant les dispositifs existants, articulant les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire avec une attention particulière pour les territoires prioritaires ruraux, ultramarins ou relevant de la Politique de la ville.

FAVORISER L'INNOVATION ET LA CREATIVITE

La force et le sens d'une politique d'Éducation artistique et culturelle reposent sur la capacité, à l'échelle de chaque projet, de prendre en compte la diversité des acteurs, la richesse des ressources et des compétences et de les mobiliser en faveur d'un projet porteur d'un sens commun. Elle est à ce titre un facteur d'innovation sociale et pédagogique.

Le numérique est un puissant levier de création, d'innovation et de transmission des savoirs. Il est au cœur des enjeux d'Éducation artistique et culturelle comme l'a montré l' « Automne numérique » organisé par le ministère de la Culture et de la Communication.



LA FONDATION TOTAL

Sa dimension internationale et ses enjeux sociétaux invitent le groupe Total à s'engager de multiples manières en faveur du développement économique et social des communautés proches de ses lieux d'activité. Au-delà des nombreuses actions menées par ses filiales, le Groupe conduit, au travers de sa Fondation d'entreprise, une politique de mécénat dans quatre domaines : la solidarité, la culture, la biodiversité marine et la santé. La Fondation d'entreprise Total, qui a fêté ses 20 ans en 2012, est aujourd'hui la première fondation d'entreprise française.

Dans le domaine de la solidarité, la Fondation s'attache à identifier et à promouvoir des actions innovantes pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi en France. Elle est notamment engagée aux côtés du ministère chargé de la Jeunesse pour l'expérimentation et le développement de projets de terrain, permettant ainsi d'agir durablement sur l'éducation, la culture, la mobilité, l'égalité des chances, l'orientation et l'insertion professionnelle.

En matière de culture, la Fondation Total s'efforce de profiter du rayonnement international du Groupe pour favoriser le dialogue des cultures dans ses pays d'implantation. La Fondation est partenaire de grandes institutions culturelles françaises (musée du Louvre, musée du quai Branly, Institut du monde arabe, Centre Pompidou) dont elle accompagne régulièrement les expositions. Pour assurer l'accès à la culture à un plus grand nombre, la Fondation Total développe des liens entre musées et monde associatif permettant à des personnes socialement et économiquement vulnérables de visiter les expositions soutenues par son mécénat.

En partenariat avec la Fondation du Patrimoine, elle contribue également à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel, industriel et artisanal français dans les régions d'implantation du Groupe. Un programme qui permet aussi de favoriser la formation et l'insertion professionnelle au travers de chantiers de restauration.

Dans le domaine de la biodiversité marine, la Fondation encourage les recherches visant à une meilleure connaissance des espèces et des écosystèmes marins et côtiers, et des enjeux liés à leur préservation. Elle participe également à la réhabilitation d'écosystèmes fragiles et contribue à la préservation des espèces menacées qui y vivent. Enfin, elle se consacre à la diffusion des connaissances par des opérations de sensibilisation et d'éducation centrées sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Dans le domaine de la santé, la Fondation Total accompagne depuis 2005 l'Institut Pasteur dans la prévention et le traitement des maladies infectieuses, notamment le VIH Sida, dans les pays en développement dans lesquels le Groupe est présent. Placé sous l'égide de Françoise Barré-Sinoussi, prix Nobel de Médecine, ce partenariat soutient des projets de recherche et des actions de terrain.

Au-delà des quatre domaines d'action de sa fondation, le groupe Total, fortement impliqué dans le monde de la mer et confronté à ses dangers, s'est engagé dans un partenariat de long terme avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM). Association d'intérêt public, la SNSM assure 50 % des sauvetages en mer en France, pilote la formation des sauveteurs bénévoles et organise des campagnes de prévention des risques liés à la mer. Depuis décembre 2007, Total soutient la SNSM, par le financement d'équipements visant à améliorer la sécurité des sauveteurs en mer et par le développement d'actions de sensibilisation à la sécurité à bord des navires de pêche.

Depuis 2006, la Fondation Total accompagne également l'engagement solidaire des collaborateurs du Groupe. En six ans, elle a ainsi soutenu plus de 470 projets d'intérêt général répartis dans 60 pays, portés par des associations dans lesquelles les salariés sont impliqués à titre personnel et bénévole.

Dans tous ses champs d'activité, la Fondation Total privilégie les partenariats de long terme. Il s'agit, au-delà du soutien financier, de croiser les expertises et de les renforcer pour enrichir l'intelligence collective.



DES PROJETS CONCRETS QUI RECOIVENT LE SOUTIEN DE TOTAL DANS LE CADRE DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le BAL

Le Bal situé dans le 18^{ème} arrondissement de Paris est un espace consacré à l'image documentaire qui expose de jeunes talents et des auteurs documentaires reconnus. Dans le cadre de ses actions pédagogiques intitulées « La Fabrique du Regard », le BAL initie et sensibilise le jeune public aux différents enjeux de la représentation par l'image. Avec la Convention du Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse, Total est devenu partenaire du BAL à partir de 2011 en soutenant le programme « Mon œil ! ». Ce programme met en place quatre ateliers sur les thématiques de l'image exposée, projetée, publiée et expérimentée. Une formation est proposée aux enseignants appelés à partager leur expérience.

Dans le cadre de la Convention « Education Artistique et Culturelle », Total a souhaité apporter à nouveau son soutien au projet, pour la formation de 3 600 élèves issus de lycées et écoles élémentaires et la mise en place d'une plateforme en ligne d'éducation à l'image destinée aux enseignants.

Les Rencontres Photographiques

Festival d'été de grande envergure, les Rencontres d'Arles ont développé depuis 8 ans, une importante politique d'éducation à l'image qui a touché plus de 10 000 jeunes chaque année.

Dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, Total a voulu apporter son soutien au programme « Bien vu ! » qui propose aux jeunes de 14 à 25 ans, une initiation à l'image. A l'issue de cette expérimentation, un jeu ludique intitulé « Pause Photo Prose » a été réalisé. Pour développer les actions éducations culturelles et artistiques, Total apporte son soutien à l'adaptation du jeu à la tranche d'âge 6-12 ans. 46 800 enfants pourront bénéficier du dispositif et de l'accompagnement à l'initiation du jeu.

L'association « L'impossible, le vent se lève »

L'association l'Impossible a pour objectif de favoriser la pratique d'un art ouvert, soit d'un art conçu comme un acte de création s'inscrivant dans les espaces sociaux qui l'environnent.

Dans le cadre des appels à projets de la Convention Education Artistique et Culturelle, l'association a mis en place un projet autour de la figure emblématique de Robert de Saint Rose, poète martiniquais qui eut le projet fou de voyager dans l'espace grâce à une fusée propulsée par l'énergie poétique. Cette action amène 4 classes de CM1/CM2 de l'Ecole de Marie Curie de Bobigny à collaborer avec des classes d'un quartier du 19^{ème}. Le projet associe poésie, sciences et projet collectif.

Passeport Culturel du Centre de Créations pour l'Enfance de Tiqueux

Fondée à Tiqueux en 1960, l'association « Centre Culturel, Centre de Créations pour l'Enfance » s'est fixé pour but de favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques artistiques et culturelles en privilégiant les enfants et leur famille.

L'association a répondu à l'appel à projets Education artistique et culturelle en présentant son projet « Passeport Culturel ». Le Centre de Créations offre ainsi en cadeau de bienvenue un livre à chaque nouveau-né de la commune, puis une œuvre d'art originale à chaque enfant entrant à l'école primaire. Elle organise également des ateliers artistiques autour d'une discipline phare par année pour chaque classe jusqu'au CM2. Ces ateliers s'appuient sur un travail de collaboration entre artistes et enseignants pour éveiller l'esprit des enfants aux formes artistiques et culturelles. Total a voulu apporter son soutien à ce projet qui touchera 10 000 enfants à Tiqueux et sera développé en région.



PROJETS RETENUS LORS DE L'APPEL A PROJETS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - TOTAL

N°	Région	Intitulé, objet du projet, champ disciplinaire	Porteur de projet
1	Alsace	Ateliers pédagogiques / résidences Théâtre du Marché aux grains (Théâtre/ Danse)	Théâtre du Marché aux grains
2	Alsace	Adiam 67 (Danse)	Résidence chorégraphique de diffusion et d'actions territoriales
3	Aquitaine	Tremblements – Pluridisciplinaire (Arts plastiques, arts des jardins, contes, aménagement du territoire, etc.)	MJC Berlioz
4	Auvergne	Projet développé dans le cadre du festival du conte « Qu'en diras-t-on ? » (Conte et autres disciplines : musique, théâtre...)	Collectif Oralité Auvergne / Cinéma Le Rio / Radio Campus
5	Bourgogne	FRAC Bourgogne (Art contemporain)	Nom'art, la mallette pédagogique nomade de l'art contemporain
6	Bourgogne	Faisons entrer l'art à l'école ! (Arts du Cirque et spectacle vivant plus largement)	Association Château de Monthelon (Montréal, 89)
7	Champagne-Ardenne	Passeport culturel (Pluridisciplinaire)	Centre de créations pour l'enfance de Tingueux
8	Franche- Comté	La Bulle, scène gonflable itinérante/ résidence d'artiste (Musique, arts de la piste, danse)	ADDIM 70 (agence de développement)
9	Franche- Comté	Chanter en sortant de l'école (Musique, chant)	Association Franche-Comté Mission Voix
10	Franche- Comté	Art'air (Arts plastiques)	Espace Art'air

11	Haute-Normandie	Extension du CLEAC de Saint-Etienne de Rouvray (Danse et lecture)	Espaces éducatifs « animalins »
12	Haute-Normandie	L'espace des deux rives : action 1 ; action 2 (Pluridisciplinaire)	L'espace des deux rives
13	Île-de-France	« Zetwal » poésie et parodie technologique (Arts plastiques)	Association l'Impossible, Le vent se lève (Paris, 19ème)
14	Limousin	Une œuvre près de chez soi (Art et diffusion numérique)	Association Art Nomad
15	Limousin	Découverte des savoir-faire et des métiers d'art en Creuse (Métiers d'art (arts textiles, tapisserie, métiers du bois...))	Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé
16	Limousin	Parcours artistique et culturel autour du processus de création du spectacle d'ouverture du festival « Graines de rue » (Spectacle vivant et arts numériques)	Association Graines de rue
17	Lorraine	Actions territoriales mises en place par le centre culturel Pablo Picasso (Spectacle vivant)	Centre culturel Pablo Picasso (scène conventionnée jeune public de Lorraine)
18	Lorraine	Les Mots et les Choses (Spectacle vivant)	ACB scène nationale de Bar-le-Duc
19	Martinique	Résidence d'artiste (conteur), commune du Prêcheur (Conte et musique)	Association ARONPEI (animation culturelle de la commune)
20	Midi-Pyrénées	Secrets d'enfance pour un théâtre d'objet en caravane (Théâtre d'objet, arts de la marionnette)	MIMA
21	Midi-Pyrénées	Repousser les limites, dépasser les frontières (Spectacle vivant)	ATEO théâtre
22	Midi-Pyrénées	Le Burlesque (Cinéma, Arts plastiques, Danse)	Association Gindou Cinéma

23	Midi-Pyrénées	Tolérance, notre histoire (Conte, écriture, calligraphie)	Musée du Protestantisme
24	Nord Pas-de-Calais	Face et Pile (Art contemporain)	L'espace croisé
25	PACA	Vélo théâtre (Spectacle vivant, arts plastiques)	Pôle de création artistique en Pays d'Apt
26	PACA	Ateliers à la Villa Noailles (Mode, design, architecture, photographie, patrimoine)	Villa Noailles
27	PACA	Tous en danse !	Compagnie Kelemenis et Cie
28	PACA	L'art dans ma Ville (Arts vivants, arts visuels et patrimoine)	Association de programmation de spectacle
29	PACA	Atelier Regard sur l'image (Arts visuels ; extension vers littérature, sciences, culture humaniste...)	Tice l'art / Atelier « regard sur l'image »
30	Réunion	Langue et identité (titre provisoire) (Lecture/ écriture, poésie, théâtre, conte, devinettes)	Association Lantant Ponso
31	Réunion	Les arts et la culture au cœur des projets d'activités périscolaires (Pluridisciplinaire)	Association Féé Mazine
32	Rhône-Alpes	Tous créateurs Voiron 2014 (Spectacle Vivant, spectacle de rue)	Compagnie Komplex Kapharnaum
33	Rhône-Alpes	Je tu lis du théâtre (Théâtre et littérature)	Compagnie Ariadne
34	Saint-Pierre et Miquelon	Transversales (projet proposé par la DRAC Poitou-Charentes) (Théâtre)	Compagnie du Veilleur
Projet retenu hors appel à projets			
35	Languedoc Roussillon	Pause Photo Prose	Les Rencontres Photographiques d'Arles